

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n°2017-08 du Comité syndical du Vendredi 10 février 2017

TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE  
SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER

L'an deux mil dix sept le dix février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'Activité de Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 janvier 2017.

|                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                       | Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN (procuration de Frédéric ROIG), Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL( représenté par Laurent DUPONT), Michel SAINTPIERRE (représenté par Georges PIERRUGUE), Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Laurent SINTES, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                                    | Sébastien ANDRAL, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19+1 procuration |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Considérant dès lors que le territoire du Cœur d'Hérault s'est porté candidat afin d'être lauréat à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Considérant que cet appel à projet constitue une opportunité pour donner une dimension particulière à la démarche déjà engagé par le territoire dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et d'appuyer les collectivités du Pays Cœur d'Hérault. Une enveloppe globale de 500 000 euros pourra être attribuée au territoire par l'Etat pour des projets créatifs et innovants dans ce domaine.



Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat,
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention particulière d'appui financier en cas de succès à l'appel à projet ainsi que tout document afférant à cette affaire,
- ✓ De désigner Monsieur Louis Villaret comme élu référent porteur pour le SYDEL sur ce dossier

Clermont l'Hérault, le 16 janvier 2017  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 16 janvier 2017

Publiée le 16 janvier 2017  
Transmise le 16 janvier 2017

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

